

## Programme

### Conférence

- 08h45 Accueil des participants
- 09h00 Ouverture des travaux
- Mot d'introduction par Jean-Pierre Jacques, président de l'ADDE asbl
- 09h15 *Le développement de la jurisprudence et de la pratique judiciaire marocaine en matière de relations familiales maroco-belges*  
**Adil Bouhya** (juge au Tribunal de première instance de Larache Maroc)
- 10h00 Discussion avec les participants
- 10h15 Pause-café
- 10h45 *Evolution du droit de la famille marocain : une pratique judiciaire conservatrice et une doctrine frileuse*  
**Abdallah Ounnir** (professeur à la Faculté de Droit de Tanger)
- 11h30 Discussion avec les participants
- 11h45 *L'ordre juridique européen face aux discriminations contenues dans le Code de la famille marocain*  
**Malika Benradi** (professeure à la Faculté de Droit de Rabat Agdal)
- 12h30 Discussion avec les participants
- 12h45 Lunch

### Ateliers

- 13h45 Recension de la jurisprudence belge sur l'application du droit marocain
- 14h00 Travaux en ateliers
- 15h30 Pause-café
- 15h50 Mise en commun des travaux réalisés en ateliers
- 16h50 Conclusion de la journée d'étude
- 17h00 Fin des travaux

## Liste des ateliers

Le travail en atelier sera organisé au départ des problématiques de droit international privé relevées par les participants lors de la réunion préparatoire au workshop qui s'est tenue à Bruxelles le 9 décembre 2016. Vous retrouverez ci-dessous les principales questions soulevées. Dans chaque atelier, des praticiens nous feront part de leur réflexion sur ces sujets, mais les échanges seront susceptibles de porter sur toute question en rapport avec les matières abordées.

### **Atelier DIP 1 : Mariage – Divorce – Enregistrement de l'état civil**

- La reconnaissance du mariage par procuration : sur quoi porte le contrôle de validité ?
- La célébration du mariage au Maroc par des résidents en Belgique : peut-on parler de fraude à la loi ?
- L'enfant né au sein d'un mariage polygamique : quel état civil indiquer pour les parents ?
- Le divorce et la reprise de l'épouse : comment enregistrer la succession des événements ?
- La preuve de célibat et sa réception en droit international privé belge.

**Intervenants** : Pierre-Paul Boulanger (Ville de Verviers), Céline Verbrouck (avocate, Altea), Caroline Apers (ADDE)

### **Atelier DIP 2 : Filiation – Kafala – Autorité parentale – Contribution alimentaire**

- A quelles conditions une décision marocaine prise en matière d'hébergement ou de contribution alimentaire peut-elle être révisée en Belgique ?
- La litispendance entre le Maroc et la Belgique en matière d'hébergement et de contribution alimentaire.
- Quel type de kafala peut être reconnu en Belgique ?

**Intervenants** : Emeni Souayah (avocate, Altea), Thomas Evrard (ADDE)

### **Atelier DIP 3 : Régime matrimonial – Succession**

- Comment exprimer le choix du droit applicable et du régime matrimonial lorsque le mariage doit être célébré au Maroc ?
- Quels droits successoraux sont accordés en Belgique à la seconde épouse ?
- Comment qualifier la dote en droit international privé belge ?
- L'adéquation des règles de dévolution successorales de droit marocain avec l'ordre public international belge ?

**Intervenants** : Sara Berte (Fédération des notaires), Sylvia Pfeiff (avocate, Wouters – Sosson – Pfeiff & associés), Thalia Kruger (Université d'Anvers), Catherine de Bouyalski (avocate, Altea)